L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No 78, — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 21 AOUT 1865 — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 21 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces

Par S Guinault—à onze heures, à l'encoignure des rues Grape et Triton, la vacherie de feu Jean Simon Puissegur, et les accessoires.

Par McCerren & Landry—dans leur salle d'encan, au Masonic Hall, meubles.

AFFAIRES DE POLICE.

ETRANGES REVELATIONS.

Nous reçumes samedi soir des mains de notre rapporteur de ville, quelques volumineux documents sur divers faits découverts par la police et sur lesquels nous regardons comme un devoir d'appeler aujourd'hui l'attention des citoyens. Ces faits nous parurent si étranges tout d'abord que, retenus par un sentiment de doute, nous refusâmes d'en être les premiers échos. Mais ayant lu hier dans les feuilles du matin les pièces qu'on nous avait remises la veille, le silence ne pouvait plus nous être permis. Nous parlerons donc de ces affaires de police pour les relater seulement, n'ayant nullement l'intention d'écrire un réquisitoire ni d'augmenter le scandale des faits par le scandale du récit. Nous les rapporterons simplement sur le vu des pièces et le public appréciera et jugera dans sa libre raison.

Il paraît que dans les dépendances de la maison d'arrêt du Second District il y a deux cellules appartenant à la Cour du Recorder qui en garde les clés. C'est là que sont détenus les prisonniers condamnés de la Cour de police, jusqu'au moment où ils sont transférés à la grande prison de la rue d'Orléans.

Ayant appris que ces cellules étaient accessibles à beaucoup de monde et que beaucoup de gens s'y rendaient en effet pour extorquer l'argent des prisonniers ou les élargissant, le chef de police donna ordre au lieutenant Rayne de faire mettre les prisonniers au corps de garde sous la charge du porte-clés, et d'épargner ainsi au recorder la nécessité peu noble en tout pays d'être geôlier après avoir été juge.

Le lieutenant Rayne informa le recorder Gastinel des instructions qu'il avait reçues et en retour fut informé lui-même par M. Gastinel qu'il avait le droit de placer les prisonniers où il voulait, que les officiers détachés pour le service de la cour étaient sous ses ordres et qu'ils devaient lui obéir.

Le lieutenant Rayne, d'autre part, soutint que ses ordres venaient du chef de police et du maire et qu'il ne pouvait refuser de suivre leurs instructions.

Il fut menacé alors d'être arrêté s'il persistait dans sa politique.

S'en référant à l'autorité qui gouverne la police, le lieutenant Rayne reçut de nouveau l'ordre d'exécuter ses premières instructions. Mais devant la ténacité du recorder, le lieutenant dut battre en retraite. Voici maintenant la cause originelle du conflit :

Un ordre relatif aux prisonniers élargis avait été lancé; Maria Norton, demeurant rue Dauphine 144, arrêtée le 13 août pour cause d'ivrognerie et de bris de paix, avait été condamnée par le recorder Gastinel à 30 jours de détention dans la prison de paroisse. Mais avant d'y être transférée, elle fut interpellée par un homme qui lui sortir de la cellule provisoire et lui demanda s'il avait de l'argent, en ajoutant qu'il pourrait la libérer pour $15. Comme elle n'avait pas cette somme sur elle, il lui conseilla de faire avertir son propriétaire qui probablement la lui avancerait. Elle y consentit et le propriétaire averti, arriva, paya et emmena Maria Norton qui échappa ainsi au jugement de la Cour et à un emprisonnement d'un mois à la geôle de paroisse.

Ces faits sont attestés sous serment devant le maire et par Maria Norton et par Charles Bennett, maître de la maison, prêteur et libérateur.

Mary Francis et Joséphine Durand, demeurant rue Dauphine près de la rue Toulouse, déposent de faits analogues : Arrestation—sentence et libération au moyen de $20 données par une de leurs amies, Hannah Peters. Cette même femme fit sortir de prison deux autres de ses filles pour la somme de $10. Tout cela est établi devant le maire, sous serment, en présence du chef de police et d'un assistant. Hannah Peters ajouté qu'elle croyait que l'homme auquel elle avait donné la rançon était le lieutenant-gouverneur, fils du recorder.

Même histoire à rapporter de Catherine Ho[illegible] rue Toulouse, et de deux de ses femmes, Mollie Bry et Ellen Landry que le capitaine Fémeaux fit sortir de prison moyennant la somme de $20. Ainsi avec de l'argent ces femmes pouvaient toutes sortir de ces deux fameuses cellules provisoires, et avoir leur liberté sans passer par la maison de correction ou par la geôle. Telle est la conclusion à tirer de leur déposition devant le maire.

Mme Hobbie ajouta que le dit Fémeaux était allé chez elle demander dix piastres, disant que si elle ne les lui donnait pas, les filles seraient envoyées en prison la première fois qu'elles seraient arrêtées.

Jane Sullivan, de la rue Gallatin, arrêtée le 2 avril et condamnée à 30 jours de workhouse, fut libérée le même jour moyennant $10 données à un individu. Ces faits sont attestés par elle devant le maire.

Voilà ce que nous avons trouvé de relatif à la cour du recorder du Second District dans les documents en question ; voici maintenant ce que nous y trouvons de relatif au recorder du Premier District :

D'après un extrait des registres de la cour du dit recorder, à la date du 15 juin, il paraît qu'un lot de coton volé avait été remis par la cour, sujet à l'ordre du maréchal-prévôt-général.

Un autre lot de coton de même provenance avait été déposé à la Presse des Planteurs.

Contrairement à ces données, le chef de police apprenant que 13 petites sacs et trois grands sacs de coton avaient été enlevés du corps de garde du Premier District, fit faire des recherches et découvrit bientôt par l'homme de couleur employé au transfert, que le coton enlevé avait été déposé dans le magasin du recorder lui-même, rue Poydras, conformément à ses instructions. Comme personne ne réclamait le coton, M. J. Burke, chef de police, demanda par écrit au recorder Vennard, s'il était là le mode de disposer d'une semblable chose.

Le recorder Vennard répondit que le coton était sous la garde de la Cour jusqu'au dénouement des poursuites et que, d'après l'avis de l'officier Furnies, le coton avait été déménagé, soit parce qu'il obstruait les lieux, soit parce qu'il courait grand risque d'être incendié.

Le chef de police adressa une troisième lettre au recorder Vennard pour lui dire : lo que le coton, au lieu d'être emmagasiné à la Presse des Planteurs, avait été déposé dans son propre magasin, à lui recorder, rue Poydras No 69.—2o que les poursuites étaient terminées depuis 10 ou 15 jours, les revenus ayant été déchargés de toute surveillance ; 3o qu'il avait trouvé, en visitant le magasin de son Honneur, 14 ou 15 sacs de coton, au lieu des premiers, et que ce dernier coton était identifié par l'officier Furnies comme ayant été pris des mains des petits voleurs de la Levée à diverses fois et que ce coton, sans maître, revenait de droit à la ville.

Une déclaration écrite de l'officier Furnies porte que le total des sacs devait s'élever à 50, tous provenant de coton volé, et saisi par lui sur la Levée.

Ces 50 sacs trouvés dans le magasin du recorder Vennard ont été apportés à la station de police du 1er District et entreposés dans le garde-articles.

Ici, le coton, tout roi qu'il est, est obligé de céder la place au cuivre.

Charles Martin a déclaré par écrit qu'il avait acheté 80 livres de cuivre sur le pied de 25 cts la livre au greffe de la Cour du recorder Vennard et qu'il avait compté la somme au député-greffier, M. Pfaff, mais sans pouvoir obtenir de reçu.

E. J. M. Pfaff a déclaré au chef de police qu'il avait remis le prix du cuivre au Recorder Vennard lui-même et que d'après son ordre il avait été déposé ainsi.

Tel est le résumé exact et fidèle de ces affaires de police. Que le public juge lui-même, c'est facile.

CHRONIQUE LOCALE

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No 46, rue de Chartres.

20 août 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	81	27
midi	86	30
3 heures de l'après-midi	89	31 1/2
6 heures du soir	87	30 1/2

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré, hier matin à sept heures, dans la rue Johnson, près de la rue Commerce, dans une vieille petite cuisine qui appartenait à MM. Brady et Neville et a été complètement détruite.

On suppose que cet incendie est l'œuvre de la malveillance.

La perte s'élève à peu de chose ; elle n'était point couverte par l'assurance.

ARRESTATION.—Un homme a été arrêté hier parce qu'il avait deux mules portant la marque du gouvernement (U S).

—La police a mené à trois individus qui demeurent sur le terrain neutre de la rue du B[illegible] [illegible]

POUR LA RIVIERE [illegible] [illegible]

LE VIGO POUR SHREVEPORT.—[illegible]

Nouvelles télégraphiques

(Télégrammes du 18 au 19)

Le Président de la Cour Suprême, Chase, était de retour à Washington, le 18.

Le contrat pour convertir le théâtre Ford en un établissement à l'épreuve du feu pour servir de dépôt aux archives rebelles a été donné à Richard Dunbar pour la somme de $280,000.

Le feu a détruit une grande manufacture de coton de Welles & Co., à Waterburg, Conn. Perte $80,000. On croit que cet accident est l'œuvre d'un incendiaire.

Le Président a nommé l'ex-vice-président Hamlin, collecteur du port de Boston.

Le procès Ketchum excite un grand intérêt. La fille Genevra Brown, autrement dit Lyons, a déposé devant la Cour, après quoi, le juge a dit qu'il croyait à la vérité du témoignage et que cette fille devait être mise en liberté.

Elle a dit que Jenkins lui avait donné $1,000 pour acheter une montre et qu'avec cette somme elle avait payé les dettes de son frère.

Jenkins lui avait déclaré qu'il était riche et possédait beaucoup d'huile. Il lui remit $800 pour meubler ses appartements; il venait aussi la voir fréquemment. Elle calcule qu'elle a reçu en tout $3,000.

L'interrogatoire continue.

On n'a pas de nouvelles de Hiram Ketchum.

Ce matin la Cour Suprême a lancé un mandat de saisie contre les biens de Morris Ketchum & Co., biens évalués à un demi million de piastres.

Le N. Y. *Times* dit que tout ce qu'on sait de l'affaire Ketchum fait penser que ce qu'ils ont fait perdre en effets volés, s'élève de deux à trois millions de piastres.

La balance due à leurs correspondants, presque tous banquiers de la Nouvelle Angleterre s'élève à $3 500. Il est exact que Charles Graham et Cie. ont présenté de faux checks payables en or faisant une somme de $285 000 et qu'Edward Ketchum lui a donné $250,000 pour y faire face. M. Graham à qui l'on avait posé les questions suivantes : "Vous avez payé $250,000 de ces checks? Vous savez que Ketchum a tiré un check de $300,000 avant de s'en aller? Vous a-t-il donné l'argent pour les payer?" a répondu : "Il ne m'a donné qu'un check de $250,000, ce qui était son habitude pour le paiement de ses obligations.

"Morris, Ketchum et Cie ont refusé d'y faire honneur, bien que le check fut tiré par eux et qu'il fut porté à la banque avec laquelle Ketchum et fils sont en rapport. Il était assez dur que je fisse cette perte, après toutes celles que j'ai déjà faites.

Le *World* prétend que la perte totale résultant des faux fabriqués par Ketchum s'élèvera à près de quatre millions.

On a offert $5,000 pour l'arrestation du jeune Ketchum. On suppose qu'il est en ville.

L'excitation dans les cercles financiers a diminué considérablement.

Le choléra a fait éruption sur la côte d'Espagne.

On a présenté au trésor pour rachat plusieurs billets faux d'une piastre. Il y a beaucoup de billets faux de cinq piastres, mais pas un seul de faux jusqu'à présent, dans ceux de 10, de 100 et de 500.

Comme le navire de guerre le plus près de San Francisco est l'*Acapulco*, les négociants de ce port font circuler une pétition à l'arsenal afin d'obtenir à Washington la permission de fréter le steamer américain *Colorado* pour poursuivre le *Shenandoah* qui paraît se diriger sur une flotte de 60 baleiniers près du détroit de Behring.

Des mesures ont été prises pour prévenir ces navires du danger qu'ils courent, mais l'on pense que le *Shenandoah* les prendra presque tous.

La Cour Martiale pour le procès de Wertz se recomposera rapidement. Le major-général Lewis Wallace et les majors-généraux Geary et Scott, brevetés, en feront partie.

La correspondance parisienne du *Herald* contient une nouvelle grave sur les affaires politiques de l'Espagne. La reine et son premier ministre ne sont pas en bons termes. Il existe parmi les officiers de l'armée un sentiment républicain très énergique, et une révolution est considérée comme imminente.

Le correspondant texien de la *Tribune* décrit le camp Ford à Tyler comme une prison semblable à un parc d'animaux où ne le cédant sous ce rapport à Andersonville. Il dit que d'épouvantables atrocités y ont été infligées aux prisonniers unionistes, et donne un compte-rendu détaillé des souffrances qu'ils ont éprouvées.

La convention démocratique de l'Ohio a nommé Alexander Long candidat à la place de gouverneur.

Le tremblement de terre qui s'est fait sentir à Memphis a été plus violent à Lagrange, Tenn., et à Holly Springs, Miss. Cependant on n'a pas entendu parler de destruction notable.

Le 18 le président, comme il a l'habitude de le faire quand il se porte bien, a ouvert la porte à tous les visiteurs.

On a reçu le 18 4,000 demandes de pardons.

Le brigadier général Alex. Campbell, de Jackson, Tenn., entre autres, a adressé une demande de pardon.

Pardon a été accordé à une vingtaine de Virginiens, affectés de la classe des $20,000

Le major-général B Castleman et le lieutenant W. E. Munford, de l'armée rebelle, arrêtés l'hiver dernier comme espions et détenus depuis ce temps à Indianapolis, Ind, ont été mis sous parole par le président, à la condition de quitter immédiatement le pays.

Le quartier maître général a fait préparer 500 attelages de mules pour une marche de Washington sur Leavenworth, Kansas. L'expédition se composera de deux détachements avec tous les équipements nécessaires pour rendre ce mouvement égal à celui de Sherman, de Chattanooga à Raleigh.

On lit dans le rapport des officiers de l'expédition du câble atlantique que la rupture a eu lieu à midi 30 minutes, dans un endroit où la profondeur de l'eau était de 3,900 yardes.

L'accident a été causé par le frottement à l'arrière du navire, pendant qu'on relevait le câble à bord pour remédier à un autre défaut d'isolation qu'on venait de découvrir.

On l'atteignit trois fois ensuite avec le grappin, et une fois il fut ramené à 1 200 yardes de la surface liquide, mais le poids était trop lourd pour la corde du grappin. On fit alors une dernière tentative, qui n'eût aucun succès, et l'on considéra le câble s'était perdu.

De Cyrus W. Field on a appris que le samedi 29 juillet, on découvrit un sérieux défaut dans le câble, mais ce défaut compait toute communication avec la terre.

Après avoir hissé le câble sur une distance de deux milles et quart, la partie défectueuse vint à jour et il fut trouvé qu'un morceau de fil de fer était sorti entièrement du câble où il se trouvait, on ne sait comment. Cette portion du câble avait été retirée d'une profondeur d'eau de 1,900 brasses.

Après plusieurs journées passées à grappiner avec des succès variés, le 11 août, à 7 heures du soir, la corde à bord du *Great Eastern* cassa et comme il n'en restait plus en quantité suffisante, le *Great Eastern* fut obligé de retourner en Angleterre.

Un procès en confiscation a été intenté contre les biens de MM. Hier et Ludwig de New York. Ils sont immensément riches et ont fait tout le travail de gravure de billets de banque, de bons et de checks pour le défunt gouvernement rebelle.

Le gouverneur Johnson dit que jusqu'à ce que la constitution de la Géorgie ait été modifiée conformément à la constitution des Etats-Unis et à la proclamation d'émancipation, il ne fera pas de nominations dans cet Etat.

M. McMuller, de la Virginie, ex membre du Congrès rebelle, est arrivé à Washington avec une lettre du gouverneur Pierpont au secrétaire de la guerre, recommandant le retrait des troupes de couleur de cet Etat, attendu qu'elles sont singulièrement nuisibles aux loyaux Virginiens.

Une dépêche de Washington au *Herald* dit que Wirtz, d'Andersonville, ne sera pas jugé, parce qu'on veut le garder comme témoin à l'Etat contre Jeff. Davis On dit que son témoignage impliquera Davis comme premier instigateur des atrocités commises à Andersonville et ailleurs à l'égard des prisonniers unionistes.

Nombre de citoyens arrêtés pour avoir vendu des habits aux soldats en encourageant la désertion, ont été élargis et des moyens de transport pour retourner chez eux leur seront fournis.

Marchés de New York.

L'or était à 143 3/4 dans la soirée du 17.

Dans la soirée du 18, il était à 143 5/8; le sterling à 109 5/8 et le coton ferme à 44

Un autre rapport dit que l'or était à 143 1/4.

Convention du Mississippi.

Le comité a fait un rapport contraire au bill d'extension de la juridiction des juges de paix

Le général Osterhaus, invité à occuper un siège dans la salle des délibérations, a remercié beaucoup l'assemblée de l'honneur qu'elle lui faisait et a exprimé l'espoir qu'il n'y aurait bientôt plus qu'un peuple fraternel fondé sur l'harmonie et la confiance sous le drapeau étoilé de l'Union.

M. Hudson présente une résolution pour demander par voie de pétition au président Johnson l'élargissement de Jeff Davis sur parole.

MM. Yerger, Johnson, Hudson, Watson, Marshall et autres s'opposent à la proposition sous prétexte qu'elle pourrait nuire à quelques membres de la convention individuellement. La résolution est retirée.

La convention a passé la séance du 19 à discuter le rapport du comité sur les amendements à la Constitution.

Ce rapport qui donne au Mississippi une constitution d'Etat libre sera adopté.

On écrit de Jackson que le 17 au soir un courrier envoyé du quartier général a été volé et que des wagons chargés de marchandises ont été pillés.

La troupe a été mise en chasse des voleurs.

Nouvelles par l'Ouest.

Nous trouvons les dépêches suivantes dans les journaux de St Louis, du 18, apportés par le bateau à vapeur *Lily* :

Visite du Président et du secrétaire Stanton à Richmond.—Objet de cette visite.

New York, 15 août—Une correspondance de Richmond au *Herald* dit : Le président des Etats Unis accompagné de M. Stanton, secrétaire de la guerre, doivent faire, dit-on, confidentiellement, une course à Richmond dans la dernière semaine d'août.

Le principal objet de cette visite sera d'assister à un conseil des principaux officiers généraux de ce département et des départements voisins, et de conférer sur la situation des choses dans cette section ainsi qu'elle résulte de la politique du président Johnson. Il n'est guère douteux qu'après le retour du Président à Washington, le cabinet n'adopte une politique fixe à l'égard des graves questions soulevées par la reconstruction des Etats.

Convention Démocratique du Maine

Adoption de la politique de Johnson.

Portland, 15 août—La Convention démocratique d'Etat s'est réunie à 10 30 ce matin. [illegible] l'honorable E. F. Pillsbury, a été nommé [illegible] Convention à l'unanimité. [illegible]

bazard, et cet homme est le président actuel des Etats-Unis [Grands applaudissements]. C'est pour cette grande dette de reconnaissance que le parti, qui est le parti vrai de l'Union, cherche la domination, non pour le pouvoir même mais pour le bien de tout le pays. Il espère que le président Johnson recevra l'appel de 50 000 hommes, braves et sincères patriotes du Maine, et que ces hommes soutiendront son bras tant qu'il soutiendra lui même l'arche du Covenant.

Ketchum le faussaire fugitif.

New York, 15 août—Edwin Ketchum qui a disparu, est âgé de 23 ans, était marié depuis deux ou trois ans et a un enfant. Avant son départ il a laissé une lettre pour son père, dans laquelle il avoue le crime et demande à son père de pourvoir aux besoins de sa femme et de son enfant, disant qu'il avait pourvu aux siens. On rapporte qu'il a enlevé des bons du coffre de la raison sociale, mais on ne sait dans quelles mesures. La quatrième Banque Nationale, on le sait maintenant en est pour $255,000.

On a vu pour la dernière fois Ketchum dans un magasin de malles, où il avait quelque quinze mille d'argent, qu'on estimait d'un coup d'œil à $80,000 et où il acheta un sac de nuit.

Nouvelles d'Europe.

Les journaux anglais publient le texte de deux discours prononcés par M. Gladstone, à Newton-le-Willows, le jour de la proclamation de son élection. Le chancelier de l'Echiquier avait pris pour texte ces mots : "Avancer et diffèrer!" dont il a fait sa devise.

Des pétitions se signent à Portsmouth contre les dernières élections. On accuse les élus de corruption et de manœuvres frauduleuses.

Le *Daily News* considère la réunion des flottes anglaise et française dans les eaux de Cherbourg comme un des spectacles les plus imposants, en ce sens "qu'il montrera une rivalité amicale entre deux nations, jalouses de faire voir les progrès qu'elles ont faits pour accomplir une révolution maritime que la destruction de la flotte turque à Sinope, et les difficultés éprouvées par la flotte anglo française devant Sébastopol, avaient rendue inévitable."

Le journal anglais constate que c'est la France qui la première s'est mise résolument à l'œuvre, puissamment aidée en cela par l'énergique volonté de l'empereur.

Le *Daily News* cherche à démontrer que les deux pays feraient bien de profiter de la paix pour voir si des engins qui coûtent d'un quart jusqu'à un demi million de livres sterling, sont en état de répondre à ce qu'on en attend. Il espère donc que les deux gouvernements ne feront pas une revue de parade, mais bien une expérience pratique, et qu'elle aura lieu avec toute la rigueur possible, de manière à démontrer aux deux nations qu'elles ont fait une dépense vraiment utile.

Le choléra vient de se déclarer en Angleterre, à Birmingham, dans la maison des pauvres. La première victime du fléau a été attaquée le 19, à midi et demi, à sept heures du soir, 243 enfants et adultes en étaient également atteints. Des meetings d'urgence ont été convoqués.

PRUSSE.

L'affaire du banquet de Cologne menace de prendre une tournure qui embarrasserait fort la Prusse. Pour des causes par la police, les députés en l'honneur desquels devaient avoir lieu les banquets viennent d'être invités à se rendre à Brême par le comité central de la fête des francs tireurs. S'ils acceptent cette invitation, la foule de ceux qui voudront prendre part à la manifestation sera énorme. De quel œil le gouvernement prussien la verra-t-il? Brême est une ville libre, et il ne pourrait y intervenir sans violer la constitution fédérale.

A Cologne où les autorités avaient fermé la salle préparée pour le banquet, les membres de la fête se sont alors réunis à Deutz, à l'hôtel de Marienbad. Mais la réunion a été bientôt dissoute par le bourgmestre de l'endroit. Les membres de la fête se sont alors rendus à Oberlahnstein, dans le duché de Nassau; mais vers quatre heures de l'après midi, un détachement de soldats a pris position devant l'hôtel Lahnek, où avait lieu la réunion, et à six heures il a fait évacuer la salle. Les députés ont été ramenés par le bateau à Cologne, où, en conséquence, quittèrent la ville, soit par les chemins de fer, soit par les bateaux à vapeur.

ESPAGNE ET ITALIE.

Aux protestations déjà faites contre la reconnaissance du royaume d'Italie, sont venues s'ajouter celles de MM. les évêques de Victoria, d'Osma, de Jaén, de Zamora, de Tortosa et de Santander.

La protestation de l'évêque de Tarragone se distingue par sa violence. Il déclare que la raison et ses droits seraient à jamais déshonorés par la reconnaissance du royaume d'Italie; il appelle l'anathème sur les auteurs et les approbateurs du projet, et condamne aux flammes éternelles les trois quarts des Espagnols.

On dit que d'une manière positive que le gouvernement va envoyer M. Ulloa à Florence, et que le marquis Tagliafara, représentant italien à Lisbonne sera nommé ministre à la cour de Madrid.

FRANCE.

—On continue de s'entretenir des projets de l'empereur relativement à l'Algérie. On persiste à dire que, d'après ses plans, l'effectif de notre armée d'Afrique serait considérablement réduit, et que l'élément militaire indigène y serait organisé à peu près sur les mêmes bases qu'aux Indes.

—On assure que le départ de M. Larglais pour le Mexique, qui va prendre le port feuille des finances, aura lieu le 15 du mois prochain. Il emmène avec lui un personnel de huit à dix fonctionnaires versés dans les matières financières, et qui occuperont au Mexique des positions analogues à celles qu'ils occupent en France. Leur mission consistera surtout à établir sur de nouvelles bases l'impôt, de manière à créer un ensemble de recettes régulières et permanentes.

LE CHOLERA.

Tous les avis de Constantinople, arrivés depuis quelques jours, affirment que le choléra n'avait pas été signalé dans cette ville par les fuyards égyptiens, et qu'au seul cas était provenu aux détroits où les fuyards mentionnés appartenaient à une frégate turque, récemment arrivée à Constantinople. Le télégraphe faisait donc mieux pour confirmer ces nouvelles rassurantes; mais la sorte d'affectation que l'on mettait à affirmer l'excellent état sanitaire de la capitale de la Turquie, produisit un effet contraire à celui qu'on en promettait, et chacun croit que l'on était avec avoir à Constantinople le peu qu'on mit tant d'affectation à nous apprendre qu'il y avait pas.

Ces appréhensions ne sont aujourd'hui que trop justifiées. Les journaux anglais, qui ne se payent pas volontiers de faux fuyants, ont pris, nettement, et ils annoncent que déjà les cas mortels de choléra, y sont déjà nombreux, et il faut qu'ils en exagèrent pas, il ne ne reçut une dépêche particulière qui n'était nullement rassurante. Cette dépêche est ainsi conçue :

"Le 16, un conseil extraordinaire s'est réuni à la Porte, sous la présidence du grand visir.

"Une commission sanitaire a été instituée sous la présidence du ministre de la police.

"Toutes les autorités sont invitées à exécuter les mesures d'assainissement que prescrira la commission.

"Trois hôpitaux temporaires sont en voie de formation.

"Des inspecteurs du service de santé ont été nommés ; cinquante élèves de l'Ecole de médecine leur sont adjoints.

"Des bureaux de secours sont ouverts dans les quartiers pauvres, où l'on fait des distributions de nourriture."

D'autre part, on lit dans la *Gazette de France* :

Le choléra continue à décroître en Egypte ; il sévit encore cependant avec une assez grande intensité dans les villes secondaires et dans les villages, mais les décès ne s'élevaient, à la date des dernières nouvelles, qu'à 15 par jour à Alexandrie et à 100 au Caire.

De Smyrne et de Constantinople, nous sommes sans informations Nous savons seulement que le vice roi d'Egypte s'était se remettre en route, cette fois à destination de la France. L'apparition du choléra en Egypte lui avait fait éprouver le besoin d'aller à Constantinople et d'y acheter, au prix de quatre millions, un palais sur le Bosphore pour y passer l'été ; l'apparition du choléra à Constantinople lui donne envie de revoir Paris, car il n'est pas probable qu'il désire aller en Angleterre, où l'on sait que le choléra a éclaté dans la maison des pauvres, à Birmingham, et probablement aussi ailleurs, car le télégraphe de Londres nous mande que le conseil privé a adressé une circulaire aux maires des villes du littoral pour les inviter à prendre des mesures de précaution, dans le cas où le choléra ou toute autre maladie épidémique éclaterait dans le pays Le gouvernement ne croit pas devoir imposer des restrictions ou des quarantaines aux provenances des pays où le choléra sévit

Quant à ce qui est de l'Italie, c'est à dire des Marches, où l'on a déjà constaté plusieurs cas à Ancône, et de la Toscane, où l'on craint l'invasion du fléau épidémique, nous savons seulement que les Florentins, qui ont vu les deux choléras de 1835 et de 1851, prétendent avoir observé alors que, dans les temps qui ont précédé le fléau les oiseaux se chassaient plus à la ville, les corbeaux avaient disparu, les chauves souris ne se montraient plus le soir ; ils remarquent que Florence est actuellement dans le même cas ; plus de chants d'oiseaux, plus de corbeaux, plus de chauves souris.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 21 août 1865.

Arrivé hier 226 bœufs du Texas, 55 cochons, 456 moutons et 150 veaux.

Il y a en vente.

[illegible]

Décédée hier, au lit, à six heures, MARIE AUGUSTA MAGINA, âgée de 16 mois fille de Dr. J. J. Castellanos et de Mathilde Varillat. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu ce matin, à dix heures A. M.

Décédé hier matin à 8 heures, F. Léo CHARBONNET, à l'âge de 60 ans. Ses amis et ceux de ses frères et des familles Doriocourt, Trexler, Leow, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à huit heures. Son corps sera exposé chez son gendre, rue du Bayou entre Hudson et Prieur.

ATTENTION.

[illegible]

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle

Assemblée Générale.

[illegible]

C. ROUX, secrétaire.

AVIS.

[illegible]

EDITION D'HIER.

Grandes affaires
ACTIVITE MUNICIPALE.

Jamais, à aucune époque, nous n'avons vu l'autorité municipale aussi activement engagée qu'aujourd'hui. Tout est coalition industrielle à l'Hôtel de Ville. On y traite constamment d'affaires nouvelles : les projets succèdent aux projets, et du train dont le mouvement est conduit nous pouvons prédire de riches aubaines. Les capitalistes y mettront leurs fonds ; la classe ouvrière y mettra ses bras et tout produira sans doute des résultats gigantesques. En ce moment, le maire Kennedy est l'homme le plus occupé de la ville et son esprit doit être réellement surexcité. L'affaire des Directeurs de la Compagnie de Jackson qui commence par un procès ; l'affaire de la Compagnie des Water Works qui probablement se soutiendra autre ; l'expédition contre les filles publiques qui se dénoue dans un district par une décision de cour de police élevée à la hauteur d'un arrêt, pour se continuer dans un autre district devant une véritable cour judiciaire ; la vente du droit de passage pour un chemin de fer sur la levée ; la vente du droit de passage pour un autre chemin de fer allant de la rue des Remparts dans la partie supérieure de la ville ; le fermage, en parties brisées, de la levée pour l'usage exclusif de certains bateaux, telles sont les entreprises, et nous en oublions quelques unes, de Dr Kennedy depuis son retour de Washington.

Jamais assemblée municipale ne conçut tant de projets et ne brassa tant de choses à la fois, et le Dr Kennedy fait à lui seul plus d'ouvrage que n'en pourraient jamais faire quarante personnes divisées en deux conseils, délibérant à part, et se communiquant de temps à autre leurs travaux par voie de message.

Tout le Conseil du Dr Kennedy se compose de deux hommes, le président du Bureau des Rues et le président du Bureau de Finances, et encore ces deux présidents ne sont autres que ses propres créatures.

La position est donc admirable pour agir et notre maire qui sait cela en profite. Nous trouvons qu'il a raison. Le Dr Kennedy a eu ce moment toute la confiance du gouverneur, le gouverneur a eu ce moment lui-même toute la confiance de l'autorité militaire, et cette autorité ayant eu ce moment le pouvoir légal, le pouvoir non contesté, de valider et d'invalider ce qu'elle approuve ou ce qu'elle condamne, il en résulte une facilité de gouvernement capable d'enfanter des prodiges—ces prodiges, il nous les faut ; chacun les demande et les attend, qu'ils viennent et nous garantirons à leurs auteurs les louanges et les acclamations de tout le monde.

Cette situation a encore un autre avantage c'est de donner aux administrés des sûretés morales qui leur ont manqué jusqu'ici. Plus un homme a de pouvoir, plus il est responsable, et moins la responsabilité est divisée plus elle est réelle. Le Maire actuel de la N-le-Orléans ressemble à Louis XI ; il porte tout son conseil dans sa tête et, comme Louis XI, il doit recueillir à lui seul tout l'honneur de ses entreprises, si elles réussissent, ou en subir tous les désagréments forcés si elles ne réussissent pas.

Dans les grandes affaires que nous avons signalées plus haut, nous ne voyons encore rien qui puisse donner lieu à des approbations ou à des critiques fort sérieuses. Le remplacement des anciens directeurs de la compagnie de Jackson est un acte dont la portée véritable ne peut être encore appréciée. Les nouveaux directeurs sont à l'œuvre et s'ils procurent aux usagers et effet la réparation du chemin, nul voyageur, nul actionnaire ne leur reprochera jamais leur brusque entrée au service de la compagnie. Dans ce cas comme dans tant d'autres cas, le résultat seul décidera la question.

L'affaire de Water Works est encore fort obscure et dans l'ignorance où nous sommes des raisons et des vues de Maire Kennedy, nous nous tiendrons sur la réserve, bien que nous n'ayons à exprimer aucun blâme contre la compagnie qui exploite ces travaux.

Nous pensons au contraire qu'elle a fait ce qu'elle a pu et que même elle a fait beaucoup dans des temps très difficiles. Si donc, selon nous, le personnel dirigeant les Water Works a été obligé d'évacuer la place, ce serait pour des motifs bien étrangers peut-être à la manière dont il a géré les intérêts qui lui étaient confiés.

La substitution des propositions cachetées aux offres publiques dans la concession de certains contrats ne pourrait être blâmée que dans le cas où le résultat serait défavorable aux intérêts du plus grand nombre. Or, si les propositions cachetées, pour le nettoyage et l'entretien des rues de la ville, l'ont emporté sur les offres publiques nous devons croire nécessairement, alors que nous manquions de certitude officielle sur ce point, que la dernière opération a été la plus économique.

Quant à la concession des deux chemins de fer dont nous avons mentionné le projet, nous n'avons qu'à louer cette réserve des conditions offertes à l'industrie locale. Nous souhaitons que les entrepreneurs auront à payer une somme pour l'achat du droit de passage, mais il faudra encore qu'ils cèdent à la ville une part maniable de leurs profits bruts. Cette clause toute nouvelle dans la concession de ces lignes échappait toute critique future, car si elles réussissent, comme tout probablement le sera le cas, la ville participera raisonnablement au bénéfice.

Nous regrettons de ne pouvoir approuver également une concession de batture faite à une compagnie de navigation pour le fermage de dix années. Il ne s'agit plus ici de la ferme en gros de tous les quais affectés jusqu'à présent au service des bateaux de rivière ou des steamers maritimes, mais de la cession d'une partie de quai avec privilège de hangar et de clôture. Une concession de 450 pieds, à partir de la ligne inférieure de la rue Bienville jusqu'au centre de l'îlot de batture, entre St-Louis et Toulouse, sur une profondeur de 150 pieds, aurait été faite pour la somme de $6000 par an, renouvellement exigible par dixièmes. Cette opération nous paraît mauvaise sous plusieurs rapports. D'abord la rente est trop faible surtout quand on réfléchit que les droits de levée sont compris dans le prix de ferme, ensuite nous ne pouvons accepter un contrat de cette nature fait dans ce temps pour un terme de dix années ; en troisième lieu, ces sortes de contrats échappent à la concurrence publique, justement parce qu'il ne convient qu'à de certains intérêts privés.

Affermez tous les quais à la fois en certaines grandes régions de quais et vous aurez une foule de demandes rivales. Offrez au contraire des parties de levée brisées et vous ne trouverez plus que des offres particulières, agissant isolément et vous privant du bénéfice du concours. Des opérations de ce genre ne sauraient donc mériter bien vivement l'approbation du personne. Nous les préférons toutefois à la ferme générale du port avec un bail de dix années. On est surpris que l'idée du fermage n'ait été modifiée que pour l'espace et non pour la durée.

Après tout, nous n'attendons pas de ces divers projets plus qu'ils ne pourraient donner, même en cas de réussite. Les revenus qui en proviendront seront toujours fort minimes en égard aux besoins dispendieux de la cité. C'est à ces besoins dispendieux qu'il faudrait s'attaquer ; c'est à cet amour désordonné des places inutiles qu'il faudrait livrer bataille; c'est aux finances enfin qu'il faudrait porter attention. On ferait plus de réformes précieuses et fructueuses par le moyen des suppressions que par le moyen des créations. Les créations viennent toujours avec les Conseils de ville, mais les suppressions exigent une énergie et une puissance d'action qui existent rarement. C'est par là cependant que le maire Kennedy avait commencé sa carrière administrative et c'est par là qu'il devrait la continuer. Il n'en serait que plus de force pour mettre à exécution ses conceptions industrielles.

ADRESSE DU COMITE EXECUTIF DEMOCRATE NATIONAL AU PEUPLE DE LA LOUISIANE.

Ce document dont la rédaction a été confiée à M. Ad. Rozier, est d'une longueur qui nous interdit la pensée de le reproduire en entier dans notre partie française. Mais nous en donnerons un résumé fidèle, et ceux qui voudront en lire le texte le trouveront en anglais dans notre partie anglaise d'aujourd'hui.

Nlle-Orléans, 18 août 1865.

Au peuple de l'Etat de la Louisiane.

Le Comité Exécutif démocrate d'Etat a l'honneur de vous [illegible] de reconstruire au profit les sentiments que le parti [illegible] la perspective actuelle des affaires. Les horreurs de la guerre ont cessé, et le sol américain ne sera plus ensanglanté par un conflit fraternel. La paix sourit maintenant à tout le pays.

Tout symptôme d'opposition au gouvernement général a disparu. Il est vrai qu'il reste encore des alarmistes, des perturbateurs, des politiciens, des chercheurs de places et des émissaires de fanatisme, qui cherchent à rendre le rapport pour maintenir dans le Sud le régime militaire, mais le véritable but qu'ils n'y a plus de raison d'être, et que nous pouvons travailler en paix à la réorganisation du gouvernement de l'Etat.

Pour atteindre ce but, une organisation nationale dans son caractère [illegible] est nécessaire. Elle doit être un anneau de cette grande chaîne de parti qui existe et agit dans une large majorité des Etats de l'Union ; elle ne doit pas être formée sur les lignes de l'Etat, et doit être nationale [illegible] [illegible]

[illegible]

FEUILLETON

LES FOURCHES CAUDINES.

VI.

Cependant M. de Brévans, qui paraîtrait vieux dans les fêtes, ne perdait pas de vue un seul jour l'objet de son ambition. Il avait eu le fin dés le premier instant passé en plein cœur de Paris de la fièvre d'affaires qui allait jeter la France dans une voie nouvelle. Il lui semble qu'on pouvait prévoir le moment où la puissance ne serait plus à l'épée, à la plume, à la parole; mais à l'industrie seulement et à ce qui la représente, l'argent. Que d'écrivains mourraient pour leur pays, et il était leur vocation, il ne leur envoyait plus de délices de sacrifice, de grandeurs de martyre. Ses aspirations ne tendaient pas leur aile vers le ciel; les biens de la terre lui suffisaient; ces biens il les voulait solides et durables. Parfois, le soir, en quittant une maison où le soin de ses devoirs l'appela le conduisait plus que le goût des plaisirs, il se couvrait plus passer dans le silence des boulevards, des longues marches dans les plaines fauves de l'Algérie, des rêves de la mousqueterie et des charges impétueuses devant lesquelles fuyaient des masses de burnous blancs. Alors, quelques regrets lui revenaient au cœur; lui aussi pouvait devenir général et continuer, dans de plus larges conditions, cette existence où les nobles émotions ne manquent pas. Mais des épaulettes chargées de deux ou trois étoiles d'or, et la perspective d'un titre de retraite, à l'âge où le doux se courbe, valaient-elles les larges commodités d'une situation qui assurait l'avenir et rendait le présent facile? Le cigare qui accompagnait sa promenade terminé, M. de Brévans ne pensait plus à sa royauté, et en cela on connaît la marche envoyée le conduirait plus vite au but de ses désirs. Il en avait deux alors : une position et un cœur d'une femme. Il n'était pas certain que celui-ci passât avant l'autre.

A l'époque où la lettre de Mme de Chazeuil arriva à Paris, M. de Brévans déjà fait les intérêts avec un mélange habile d'inconstance apparente et d'inflexible énergie. Sa résolution prise de suspendre le chapeau en croc, il semblait tenir d'ardeur moins à la position qu'il voulait davantage. Encore une campagne et il aurait commandeur de la Légion d'Honneur et colonel, ensuite. C'était quelque chose et on parlait au ministère de la guerre d'une expédition pour le sale prochaine. Des lors il visait haut et on lui faisait ses offres au point de vue sa carrière. Aucune ne le satisfaisait, cette-ci ou cela. L'odeur de la poudre lui montait au cerveau, par bouffées, ajoutait-il, et il faisait seule. Le prix de France qu'il s'en voyait par le colonel s'étonnait que les finances [illegible] qu'il rencontrait en lui. Un jour que M. de Brévans venait encore de payer un refus à ses offres, il se cabra :

—Tu dis, l'on voit avez bon appétit ! s'écria-t-il.

—Monsieur mon oncle, je suis votre neveu, répondit le colonel qui le regarda bien en face.

Cette fois le président de la compagnie du chemin de fer de Nantes à Lyon, comprit le silence. Il sourit et lui tendit la main. La partie que jouait M. de Brévans était gagnée; restait Mme de Morris qui ne s'était pas rendue.

On a pu voir, au commencement de ce récit, quels rapports nés—ment, se [illegible] [illegible]

[illegible]

Séparés de ce parti, nous perdrons toute force de vote dans le [illegible] de la représentation et nous nous séparerons pour le rapport de [illegible] qui nous serait adressé.

L'objet commun que nous avons en vue c'est de maintenir la forme républicaine de gouvernement qui a été déjà si souvent battue en brèche. La souveraineté fédérale dans sa suprématie s'accorde parfaitement avec la souveraineté d'Etat dans sa propre sphère.

L'opération de notre Constitution d'Etat de 1852 a été suspendue par l'action des armes. La guerre n'existe plus, la validité de la Constitution devrait être reconnue. La charte originelle et loyale de l'Etat devrait être remise en vigueur.

La soi-disant Constitution de 1864 fut enfantée par l'autorité militaire, par un régime militaire. L'idée-mère de ses promoteurs était d'influencer le gouvernement d'Europe par une manifestation de loyalisme au Sud afin qu'il ne reconnaisse pas la Confédération et aussi de détruire l'esclavage qui leur répugnait comme institution.

Les élections faites ici, sous ce régime militaire n'étaient que des farces sérieuses, ayant pour résultat l'élection d'hommes qui se rendirent coupables de dilapider effrontément le trésor d'un Etat appauvri. Les élections tenues à la portée des baïonnettes ne peuvent représenter valablement le sentiment public, pas plus que celles qui ont lieu à bord des vaisseaux.

Une petite fille politique—la ville de la Nouvelle-Orléans—connue sous le nom vulgaire d'Etat de la Nouvelle-Orléans, vota cette constitution.

Le gouverneur par intérim Wells a exposé les fraudes honteuses commises au nom de l'Union. La guerre finie, il devrait nous être permis de revenir à nos statuts constitutionnels. Les élections sous la constitution de 1852 infectent une nouvelle vie dans notre corps organique.

Le parti républicain soutient que la Louisiane est dans un état territorial de purgatoire ayant perdu son suffrage. Nous sommes dans le camp de la main de Congrès. La vérité est que le Congrès est dans le creux de la main de la Constitution. Ce Congrès finira le 4 mars et la Constitution lui survivra.

Par l'élection d'une Législature nous évitons les dépenses d'une convention. Tout amendement à la Constitution de 1852 peut être promptement soumis au peuple.

Il est très certain que le parti républicain refusera l'admission au Congrès des Etats qui n'auront pas reconnu l'abolition de l'esclavage et peut-être même l'extension du droit de suffrage.

L'extinction de l'esclavage doit être regardée comme un fait accompli ; le gouvernement l'a regardée comme une nécessité militaire et il est inexorable. La combattre serait simplement fournir au parti dominant un prétexte plausible pour opprimer le peuple dans les justes droits dont il jouit sous la Constitution et pour le fouler au pied.

Il est trop tard maintenant d'ouvrir une discussion sur la sagesse d'une émancipation graduelle et personne ne doit plus se faire illusion. Il faut accepter la situation.

Nous avons parmi nous quelques hommes ignorants et fanatiques qui voudraient étendre le droit de suffrage aux affranchis. Ce sont des oiseaux étrangers et de passage, des émissaires du Nord, des intrigants politiques.

On veut en faire une condition de notre entrée au Congrès. Toute tentative de ce genre doit être repoussée par tous les moyens constitutionnels qui sont en notre pouvoir. Nous ne pouvons abandonner notre droit de faire notre législation locale et nos règlements de police. M. Douglas dans sa mémorable discussion avec M. Lincoln en 1858 disait du nègre :

"Je soutiens qu'un nègre n'est pas et ne devra jamais être un citoyen des Etats Unis. Je soutiens que ce gouvernement a été fait pour des blancs et pour leur postérité et qu'il doit être administré par des blancs. Je ne crois pas que Dieu ait donné au nègre l'intelligence de self-government. [illegible] signataires de la déclaration de l'indépendance n'avaient pas le nègre en vue quand ils déclaraient [illegible]

Lincoln déclarait à son tour : le juge Douglas vous a dit qu'il n'avait pu avoir de moi une réponse sur la question de savoir si je suis en faveur de la citoyenneté du nègre. Je lui répondrai aujourd'hui de manière à ce qu'il ne se méprenne plus ; je ne suis pas en faveur de la citoyenneté du nègre. M. Lincoln était de plus opposé à toute égalité politique et sociale entre les deux races. Il ne voulait faire des nègres ni des jurés, ni des électeurs, ni des fonctionnaires.

Le meilleur conseil que l'on puisse donner aux nègres c'est de retourner sur les plantations et d'y travailler sérieusement. En retour ils seront exempts des peines qu'ils feront que des bohémiens.

La police de l'Etat appartient justement au peuple qui l'habite et dans un temps de paix le Congrès n'a aucun droit d'intervenir dans la politique de l'Etat.

L'esprit du siècle est opposé aux lois de confiscation. Elles sont impolitiques maintenant que la rébellion a été renversée et [illegible] par des temps barbares. En France ces lois sont prohibées. Il n'est pas peut être fait de bon et de modération ce meilleur conseiller.

Une amnistie générale est le vrai diadème que le gouvernement devrait porter.

Les serments sont suffisants, ils suffisent; la constitution le doit également aux colons de défendre les lois qui [illegible]

Ces serments sont des instruments à l'aide desquels une majorité despotique a un pouvoir arbitraire ou une [illegible] de la liberté [illegible] [illegible]

Organisons-nous donc et ravivons l'esprit de liberté. Nous en avons besoin. L'année 1860 sera marquée par une grande détresse pécuniaire. Le renversement du travail organisé et du système industriel du Sud a amené ce paupérisme, et ce qu'il arrive des hommes de l'Est, de matériel [illegible] des marchés de tous les comptoirs, à la nécessité de vendre leurs biens pour payer des dettes.

Combien n'est il pas nécessaire alors de faire choix de vos meilleurs hommes pour administrer économiquement les affaires d'Etat. Le parti démocrate conservateur organisé pour atteindre à ces nobles desseins.

Tels sont les sentiments de l'Adresse dont l'homme s'est assuré, toujours conservateurs et toujours dévoué à la Constitution des Etats-Unis. Kendall opéra une politique de paix. Le parti libéral apporté avec les progrès sur la sorte de la guerre fut adopté. [illegible] premier lundi de novembre prochain la voix de la Louisiane se fera entendre.

Très respectueusement,

J. AD ROZIER.

affaire importante, on sait peut-être, avait retenu Gontrand sur les sommets voisins de Madrid. Dix fois, elle s'était trouvée auprès de M. de Brévans et elle jouissait intérieurement de l'attention délicate dont il l'entourait. Elle découvrait pour la première fois la saveur de vivre. Elle ne voulait point être, elle croyait aimer. Elle ne contemplait rien de plus ; peut-être seulement était-elle étonnée qu'on n'arrivât pas. Il y eut une heure où, un bal donné, le maître de la maison offrit à chacune de ses hôtes des fleurs prises dans une corbeille. M. de Brévans, qui était à l'écart au moment de cette distribution, arriva trop tard pour en avoir en part. La maîtresse du logis prenait sa pauvre violette.

—Avec moi, les absents ont tort, dit-elle gaiement ; cherchez fortune ailleurs.

On se promenait dans une large avenue dont les beaux arbres tournaient autour d'une pièce d'eau. M. de Brévans se rapprocha de Mme de Morris, un peu après, et par une sorte d'accord tacite, ils ralentirent le pas. Une certaine distance les séparait bientôt du reste de la compagnie qui riait par groupes. Albertine affectait une grande gaîté pour ne pas laisser voir le trouble délicieux qui l'oppressait. Le regard du colonel s'arrêta plus longuement sur elle, avec une complaisance plus marquée.

—Laissez-moi croire que vous êtes heureuse, lui dit-il tout à coup, il me sera doux de penser quand je serai loin, que vos yeux ne connaissent pas les larmes.

—Quand vous serez loin ? s'écria Mme de Morris qui pâlit.

—Ne vous a-t-on pas dit qu'une expédition allait être dirigée contre la Kabylie? ma place y est marquée.

—Comment! Après ce que vous avez fait? N'avez vous pas acheté au prix de votre sang le droit de vous reposer?

—Le sang versé ne donne aucun droit, répliqua M. de Brévans en relevant la tête, notre métier est d'en répandre où il en offre ; pour quoi d'ailleurs chercher le repos? A quoi bon? Qu'en ferais-je? Un soldat est seul... Il ne laisse rien derrière lui.... J'irai et voilà tout.

Albertine avait le cœur serré. En plein rêve elle venait d'être renversée à terre par un mot.

—Mais c'est la guerre, reprit-elle, d'autres y sont allés qui n'en sont pas revenus!

—Voilà de ces appréhensions auxquelles un homme de métier ne pense jamais, pas plus qu'un banquier ne pense aux faillites. Elles m'occuperaient peut-être, et mon absence et les dangers que votre complaisance prévoit, pouvaient attrister un cœur abandonné dans Paris. Alors, je me devrais à quelqu'un et la vanité de faire un peu de bruit autour de mon nom, disparaîtrait devant cette pensée heureuse d'être à une autre qui serait toute à moi.... Ce bonheur est-il de ce monde? Je crains, Madame! En attendant, j'appartiens aux Arabes. Et toujours que je les colonie, j'espère encore qu'ils me permettront de vous donner de mes nouvelles datées de l'Atlas. S'il n'en vient plus, ne dites pas que je vous ai oubliée.

Mme de Morris leva les yeux sur M. de Brévans ; ils étaient humides et son sourire tremblant. A. ACHARD.

Bureau pour la collection de réclamations dans l'ouest de la Louisiane.

VICTOR BURTHE et A J. TRUDEAU, associés, se chargent de toute les procès et réclamations dans les paroisses de St Martin, Ste Marie, St Landry, Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, du Bayou et Caddo.

Un des associés sera constamment à la Nouvelle Orléans et l'autre parcourra les paroisses susnommées, afin d'aviser des affaires qui pourraient leur être confiées dans la Société.

M. A Trudeau étant sur le point de partir pour les paroisses de l'Ouest, les personnes qui voudront des renseignements plus complets dans cette partie de l'Etat sont priées d'adresser à lui le plus tôt possible,

Au No 160 de la rue de la Commune, jusqu'à nouvel ordre.

Heures de bureau—de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. 21 août

Demande de Barbier.

ON demande immédiatement deux bons barbiers s'adresser chez Mr. J. B. [illegible] rue de Chartres, No 187 [illegible]

Ferblanc, Fil de fer, Tôle, &c. &c.

DEUX CENT CINQ QUANTE caisses Ferblanc, [illegible]
A vendre à l'encan par BERNARD TURPIN, No [illegible] Vieille Levée

Glace! Glace! Glace!

J'AI l'honneur d'annoncer à mes pratiques que mon restaurant [illegible]
ESPRI SARTHE.

Propriétés foncières et terrains à vendre
JUSTE FONTAINE & A. CASTANEDO,
Courtiers et agents. Passage de la Bourse, 30
Entre Douane et Bienville. [illegible]

E. ROGER & Co,
Salles de Ventes Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée,
Nlle Orléans, 5 août 1865.

[illegible]

THE COTTON ROLL,
123.....RUE DE LA COMMUNE.....123
Entre St Charles et Camp.
Concerts Gratuits!

[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE

CENT vingt-cinq mille Londres, Conchas, Media Regalia, Brevas, [illegible]
BOSSIO FRERES, rue Gravier, No 77

35 BALLES TABAC EN FEUILLE.

CINQUANTE-UN [illegible]
BOSSIO FRERES, rue Gravier, No 77.

A VENDRE

LE FONDS et les INSTALLATIONS d'une boulangerie [illegible]

A VENDRE PAR
B. P. SIMMS & Co.
Courtiers de marchandises et de produits.
BANK PLACE, No 28.

[illegible]

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME DE N. YORK.

[illegible]

GEO. A. FOSDICK.

MOULINS EAGLE A COTON,
Réduction de prix.

LA Compagnie de MOULINS EAGLE A COTON [illegible]
COMPTANT SUR LIVRAISON
[illegible]

DISSOLUTION.

LA maison existant sous la raison de T DUPRE & [illegible]
T. DUPRE.
ALF. DOLHONDE.

[illegible]
DUPRE & DESVEMBERG.

Avis de Société.

[illegible]

PERDU OU EGARE

LE certificat No 668 de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle Orléans, [illegible]
A. C. GRAHAM,
Président de la Première Banque Nationale

Departement des Travaux Hydrauliques.
Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

AVIS.

[illegible] SAMUEL LOCKE [illegible]

Boeuf, Boeuf.

300 [illegible]

AVIS.

LE SOUSSIGNE [illegible]
JOHN GAUCHE.

LOUISIANA ACADEMY.

[illegible]

SAVON! SAVON!

A VENDRE par S. [illegible], No 3 rue Tchoupitoulas, PALM SOAP de A BILLAUD, [illegible]

REMARQUE IMPORTANTE—[illegible]

AVIS.

MME Vve VELLARD est priée de faire connaître son domicile [illegible]
REMIAN CHRISTOPHER,
Enseignant [illegible] French Market Hotel.

PIANO A VENDRE.

Un piano de concert, [illegible]
M. K. SECHENHEUTER.

CARTES PHOTOGRAPHIQUES
A $4 la douzaine.

[illegible]

A. CONSTANT & L. MOISE,
21.....RUE HOPITAL.....21

[illegible]

A. M. D'ARIS,
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
Importateur de produits de Cuba et marchand de sucre et de mélasse de la Louisiane.
No 10.... RUE St-LOUIS.... No 10.

[illegible]

A VENDRE.

150 Arpents de PLANT DE CANNES [illegible]
PINCKARD & STEELE, Rue Gravier, No 165.

No 33.... Rue de la Douane.... No 33
Desdunes & Fortier,
ENCANTEURS ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

[illegible]

PRODUITS DE CUBA ET AUTRES
[illegible]
WM. E. VREDENBURGH, 26, Vieille-Levée.

AVIS

SEPT-NAPPE [illegible]
LEON JACQUES BAUCHET.

PAUL E. LABESCHE,
Notaire public,
AVOCAT.

[illegible]

29......Rue Maroune......29

Le restaurant de A. S. MITCHELL, [illegible]
VIENT D'ETRE OUVERT.

[illegible]

CONFISEUR.

On demande de suite un CONFISEUR [illegible]
J. PINSERT.

74.... RUE DU CANAL.... 74

[illegible]

WALLACE & Co.

[illegible]

BOTTES, SOULIERS,
Chapeaux et Vêtements.

[illegible]

BOTTES ET SOULIERS
DE NOTRE MANUFACTURE DE BOSTON.

[illegible]
WALLACE & Co.

Cercles en fer "Arrow"

NOUVEAU MOYEN de faire adhérer des bandes [illegible]
PATENTE ROYALE — [illegible]

[illegible]

GWYN, WATTS & CO,

[illegible]

La Suite de Lecteurs du Commerce et la Salle d'Echecs

A LA BOURSE DES NEGOCIANTS ET DES EMBARQUEURS, [illegible]

Dry goods. Dry goods.
C. JAUBERT & CO.
20 Rue de Chartres 20

[illegible]

COTONS,
INDIENNES,
COTONNADES,
FLANELLES UNIES ET DE FANTAISIE,
TOILES,
MALAKOFFS,
ARTICLES BLANCS DE TOUTE ESPECE, &c. &c.

[illegible]

VINGT-QUATRE CENT AUBESSONS DU SOMME DU MARC-S.

C. JAUBERT & CO.

[illegible]

F. A. FIFFET,
[illegible]

Trois places de douzaine.

Photographies

[illegible]

Avis—Photographie.

[illegible]

GUSTAVE A. BREAUX,
AVOCAT.

[illegible]

301... RUE DE CHARTRES... 301

Académie de Musique.

SPALDING, ROGERS & BIDWELL—Propriétaires. [illegible]

—Lundi soir, 21 août 1865—

[illegible]

THE HUNCHBACK—[Le Bossu]

[illegible]

LA VIVANDIERE, [illegible]

THE SWISS COTTAGE—[Le Chalet] [illegible]

[illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du Bureau des Assesseurs de la Ville,
Hôtel de Ville, 16 août 1865.

[illegible]

E. JAS JENKINS.

[illegible]

VINS, LIQUEURS, etc

10 pipes pur vin de Madère, [illegible]

[illegible]
COUTURIE FRERES, 27 Vieille Levée

PRODUITS DE LA HAVANE.

500 [illegible]
COUTURIE FRERES, 27 Vieille Levée

Demande de Cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière et blanchisseuse. S'adresser au No 26, rue du Canal, chez Madame [illegible]

AVIS.

M. S. LOGAN, [illegible]
F. VAN BENTHUYSEN & Co., rue du Canal, No 121.

Une bonne nouvelle !!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS sont prévenus qu'ils trouveront [illegible] CAFE ROYAL [illegible]

[illegible]

AVIS.
Banque de la Nouvelle Orléans.

[illegible]

AVIS

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, [illegible]

[illegible]

C. A. BARRIERE & BRO.
134.......Rue du Canal.......134

[illegible]

MARCHANDISES SECHES DU PAYS ET DE FANTAISIE.

[illegible]

BROADCLOTHS noirs,
CASIMIRS noirs,
DOESKINS noirs et de fantaisie,
DRAPS noirs et Tricot couleur,
DOESKINS pour culottes,
DRAPS Beaver,
FLANELLES blanches,
FLANELLES grise, rouge et bleue,
FLANELLES Opéra, [illegible]

[illegible]

JEANS DU KENTUCKY,
COTONNADES,
JEANS CAMLET,
DENIMS,
TOILES à matelas,
GINGA coton et STRIPES,
[illegible]
MOUCHOIRS BATISTE, [illegible]

[illegible]

C. A. BARRIERE & BRO.

AVIS.

[illegible]

No 26, RUE DU CANAL.

[illegible]

Nos 213, 215 et 217

à Indiquer rue Vieille-Levée [illegible]

Choix de Marchandises

[illegible]

LEON GODCHAUX

[illegible]

ARTICLES DE MODES.

MODES ET ARTICLES EN PAILLE.

CHAPEAUX ET CAPOTTES, [illegible]
RUBANS [illegible]
COURONNES [illegible]
ROCHES, [illegible]
CREPES, FRANGES, [illegible]

[illegible]

W. DUPUIS, 16, Bourbon.

Prosper Camus,
NOTAIRE PUBLIC,
RUE ROYALE
—AU PREMIER—
Entre St-Louis et Conti.

Entrepot de Tapis,

[illegible]

STONE & MURPHY
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES

[illegible]

Sabatier Frères & Co.
Marchands Commissionnaires,
[illegible]
HAVANE, (Cuba.)

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] Meubles.

PAR McCERREN & LANDRY.

[illegible]

Succession de George Gevrone.

PAR O. VALETON, encanteur,
Bureau, 53 Gravier.

[illegible]

Une épinglette de grande valeur en diamant et un lot de meubles de Ménage.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur,
Bureau No 36, rue Carondelet.

[illegible]

JAMES M. URQUHART,
Courtier de coton et de sucre
ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
32.......Front Levée.......32

A. MILTENBERGER,
FACTEUR DE COTON
ET
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue Gravier No 102

F. DOLHONDE & Co.
FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

[illegible]

GEORGE W. WEST
(DE WEST, RAMSHAW & CAMMACK)
Facteur de coton et de sucre.

PAYNE, HUNTINGTON & Co.,
FACTEURS DE COTON,
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

J. E. WYCHE .... J. S. RICHARDSON.
WYCHE & RICHARDSON,
(Successeurs de John F. Wyche & Co)
COURTIERS DE COTON
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
41 .... Rue de l'Union 41

BUTLER & CO. Facteurs de coton
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Gravier, No 100.

D. BOULIGNY,
[Autrefois BELL & BOULIGNY]
Facteur de coton et de sucre,
ET
Marchand Commissionnaire,

P. E. MATHEEL,
Successeur de Hughes, Wyl.. ... & Co
FACTEUR DE COTON

GILLIS & FERGUSON,
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands commissionnaires
en général.

WARREN & CRAWFORD
[illegible]

JOHN T. HARDIE & Co,
Facteurs de coton
ET
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

FILCHER & BARROW,
[illegible]

BYRNE, VANCE & Co.
Facteurs de coton et de sucre,
ET
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

BOWER, GARNER & HARRISON,
Facteurs de Coton et de Sucre
ET
Marchands Commissionnaires,

A. D. BANKS & Co.
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands Commissionnaires.

W. B. TOLLIS,
Successeur de TARLETON, WHITING & TOLLIS,
FACTEURS DE COTON,

ROBINSON & SAUL,
Encanteurs et
Marchands-commissionnaires

MARCY, HEGGAT & MAURY,
Courtiers de navires et négociants commissionnaires.
172 .... GRAVIER 172

MONROE & MOYES,
Marchands-commissionnaires
et Encanteurs

JOHN T. MONROE,
O. J. MOYES.

JOHN E. HYDE .... ED. J. BOUDAN
JOHN E. HYDE & Co
AGENTS DE BATEAUX A VAPEUR,
ET
Marchands Commissionnaires expéditeurs,

L. J. SMITH & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES,

DE WITT, BOSTON & Co,

[illegible]

Hettigan & Van Etten,
Encanteurs, Facteurs de coton,
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

A. B. GRISWOLD & CO.,

[illegible]

McCOURT, IRVINE & Co.
Marchands en gros et en détail de EPICERIES ET DE PRODUITS,
54 Gravier, entre Tchoupitoulas et Nlle-Levée

J. G. WOLFANKE & Co.
Marchands-commissionnaires expéditeurs et
AGENTS DE BATEAUX A VAPEUR.
No 2 Tchoupitoulas.

DELVAILLE & JOUBERT,
COURTIERS D'AFFAIRES,
DE BILLETS DE CHANGE,
Rue Carondelet
Nouvelle Orléans.

Wm. H. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS.

J. F. WILSON,
[illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

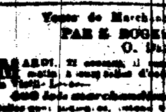
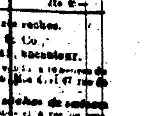

VENTE DE SUCCESSION.
Vacherie! Vacherie!

PAR S. GUINAULT, encanteur,
[illegible]

[illegible]

Vente péremptoire pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
[illegible]

[illegible]

Vente de Marchandises sèches.
PAR E. ROGER & Co.,
O. DUFAU, encanteur.

[illegible]

300 boîtes Vins.
PAR E. ROGER & CO,
O. DUFAU, encanteur.

[illegible]

Vente de clôture de quincaillerie coutellerie, objets de fantaisie, éventails, horlogerie, montres, etc.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Petites articles en ferblanc, ou calvreurs en tôle
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Livres de droit, Livres divers, Bibliothèques.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

PAR HENRI GUTIERREZ, encanteur.

[illegible]

GRANDE VENTE
De Barges et de Chalands

[illegible]

C. A. BALL, encanteur.

Avis d'encan.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

CHARLES BIENVENU,
[illegible]